

### LES AVANTAGES ADHERENTS

# Assurances et assistance juridique

En devenant adhérent de l'association Les plus belles fêtes de France, vous bénéficiez automatiquement de l'adhésion à la FNCOF et d'une couverture d'assurance adaptée à vos activités d'organisateur de festivités ou de dirigeant d'association.

- ✓ Une protection optimale : Une assurance responsabilité civile incluse pour sécuriser vos événements.
- ✓ Un accompagnement juridique : Assistance et conseils en cas de litige.
- ✓ Des solutions d'assurance flexibles : Possibilité de souscrire des assurances complémentaires à moindre coût.

INCLUS
<b>Protection juridique + responsabilité civile des dirigeants d'association</b>
Protège les membres du comité.
Met à disposition un avocat au choix en cas d'action en justice.
Permet l'obtention d'informations grâce à une plateforme téléphonique dédiée.
Aide les dirigeants et les associations en cas de poursuite judiciaire pouvant mener les dirigeants jusqu'au pénal et mettre en péril les associations.
Permet d'assister et protéger les dirigeants lors d'un litige entraînant une poursuite judiciaire de l'association et de ses dirigeants.
En cas de nécessité, mise à disposition d'un avocat de votre choix et prise en charge de l'ensemble des démarches.

Plus d'information sur le site de la FNCOF : <https://fncof.com/assurances/>

💡 **N'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'adhérent FNCOF pour bénéficier de leurs services !**